

Aménagement de sécurité et mobilité

Fin anticipée des travaux rue Paul Doumer

Les travaux d'aménagement de la rue Paul Doumer - démarrés le 3 mars 2025 et initialement prévus jusqu'au 7 mai - s'achèveront mercredi 30 avril.

La circulation sera rétablie dès le 30 avril au soir, avec les dispositions suivantes :

- **partie «basse» de la rue**, de l'intersection avec l'avenue Charles de Gaulle jusqu'au parking Doumer : circulation à double sens, avec principe de chaussée à voie centrale banalisée (identique à l'aménagement de la rue Gambetta),
- **partie «haute» de la rue**, à partir du feu tricolore du parking Doumer jusqu'à la place du Champ de Foire : circulation des véhicules à sens unique dans le sens «montant» (vers le Champ de Foire), avec des bandes cyclables des deux côtés de la voie (une pour chaque sens).

La borne de la rue du Moulin - qui avait été abaissée pour faciliter la circulation des véhicules en centre-ville sur toute la durée des travaux - sera remontée le 30 avril à 19h. La circulation ne sera plus possible sur cet axe à compter de cette date.

Les places de stationnement de la rue Doumer ont été supprimées. L'arrêt minute restera autorisé aux riverains. Pour le stationnement, le parking Doumer (118 places) est gratuit et sécurisé via une caméra de vidéoprotection.

Afin de limiter la vitesse des véhicules, **deux ralentisseurs ont été installés** : sur la partie haute de la rue au niveau du passage piétons et en partie basse, devant le restaurant.

Pour rappel, cette modification du plan de circulation, avec le [passage de la partie haute de la rue Paul Doumer en sens unique](#), s'inscrit dans la politique globale d'amélioration du cadre de vie et de sécurisation des voies en centre-ville portée par la municipalité sabolienne. [Ce travail a été réalisé en concertation avec les riverains.](#)